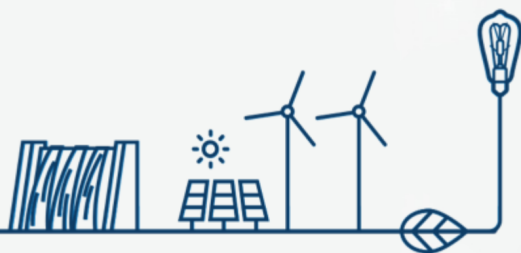


INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

12 MAI 2020



30 ans

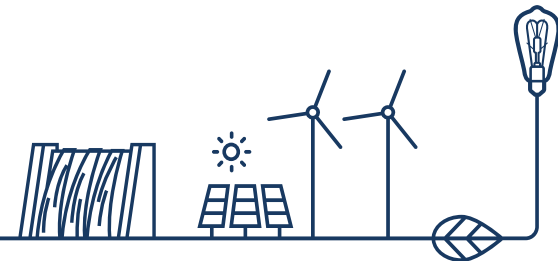


DÉCLARATIONS USUELLES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date de la présente présentation. L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, telles que la production, les produits, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel prévus, les Flux de trésorerie disponibles prévus, et les coûts de projet estimés afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des Projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et de sa capacité à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser publiquement les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document, à moins que la Loi ne l'exige.

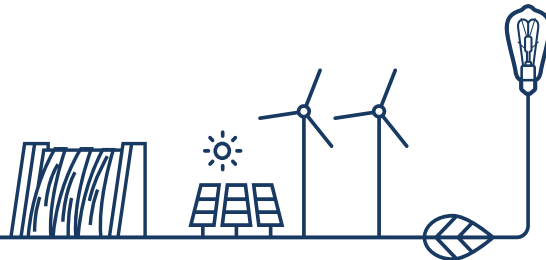




Énergie renouvelable.
Développement durable.

Jean La Couture

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PERSONNES PRÉSENTES À L'ASSEMBLÉE



- **Michel Letellier, MBA**

Président et chef de la direction et membre du Conseil d'administration



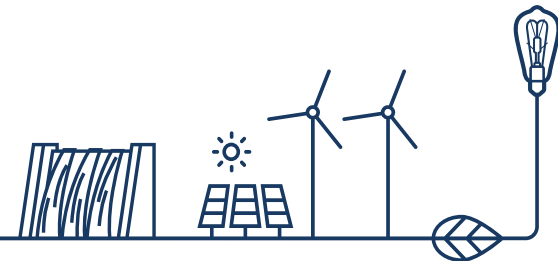
- **Jean-François Neault, CPA, CMA, MBA**

Chef de la direction financière



- **Véronique Duval**

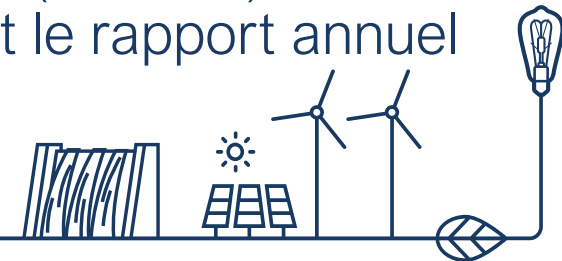
Secrétaire de réunion



DÉPÔTS AUX ARCHIVES



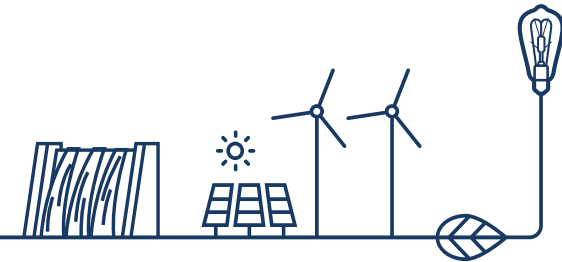
- Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires
- Formulaire de procuration
- Attestation de Broadridge Financial Services concernant le contenu de la réunion
- Dépôt des états financiers consolidés audités et du rapport de l'auditeur
- Confirmation de la Société de fiducie AST (Canada) concernant le rapport annuel



RAPPORT DES SCRUTATEURS



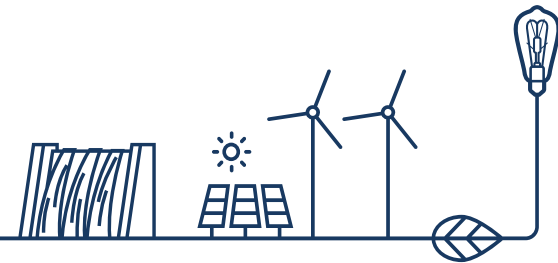
- Broadridge Financial Services est désigné comme scrutateur de l'assemblée
- Confirmation du quorum et ouverture de l'assemblée



DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE



- Présentation des résolutions d'usage et spéciales
- Présentation des activités en cours et perspectives d'avenir
- Période de questions
- Commentaires du président du Conseil d'administration
- Levée de l'assemblée



INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

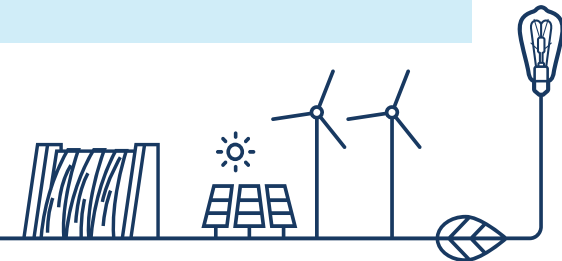
RÉSOLUTIONS

30 ans



RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ÉLECTION INDIVIDUELLE DES MEMBRES DU C.A.

- Jean La Couture
- Daniel Lafrance
- Ross J. Beaty
- Pierre G. Brodeur
- Nathalie Francisci
- Richard Gagnon
- Michel Letellier
- Dalton McGuinty
- Monique Mercier
- Ouma Sananikone
- Louis Veci



RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DE L'AUDITEUR DE LA SOCIÉTÉ

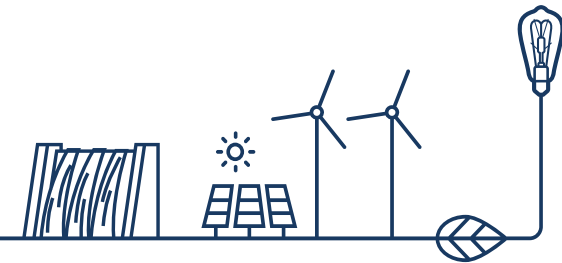


Résolution nommant KPMG s.r.l. pour agir à titre d'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination de son successeur, et autorisant le Conseil d'administration de la Société à fixer sa rémunération.

RÉSOLUTION SPÉCIALE SUR LA DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS



Résolution spéciale
pour obtenir l'autorisation
de modifier les statuts de
la Société dans le but de
**faire passer le nombre
minimum
d'administrateurs de 1
à 3 et le nombre
maximum
d'administrateurs de 10
à 14.**



RÉSOLUTION SPÉCIALE POUR RÉDUIRE LE COMPTE CAPITAL DÉCLARÉ



Big Silver Creek, C.-B.

Résolution spéciale qui vise à réduire le compte capital déclaré tenu à l'égard des actions ordinaires de la Société à 500 000 \$ et à créditer au compte surplus d'apport de la Société une somme égale à la différence entre le compte capital déclaré actuel tenu à l'égard des actions ordinaires et 500 000 \$.

RÉSOLUTION SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS



Shannon, É.-U.

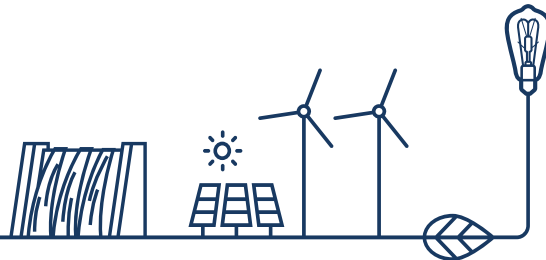
Résolution sur une base consultative concernant l'approche de la rémunération des membres de la haute direction telle qu'elle est divulguée dans la circulaire d'information de la Société.



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Michel Letellier, MBA

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

30 ans

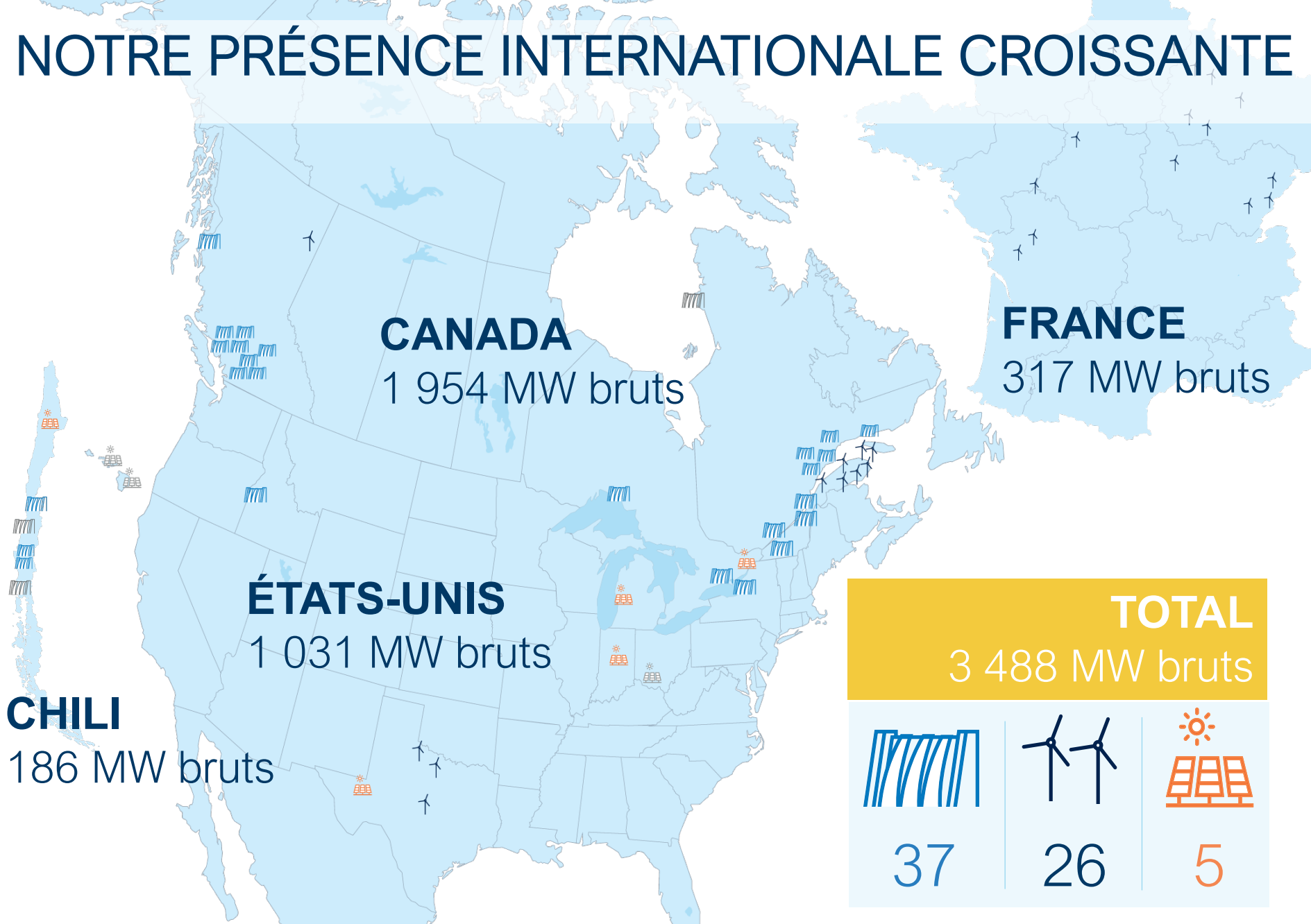




NOUS CRÉONS

un monde meilleur grâce à l'énergie renouvelable

NOTRE PRÉSENCE INTERNATIONALE CROISSANTE



NOTRE HISTOIRE

30 ans

Fondation
d'Innergex au
Canada



Première centrale
en **Ontario**



Première
introduction
en bourse
(TSX : INE)



Première centrale
en **C.-B.**



1990



1999

2003



2005

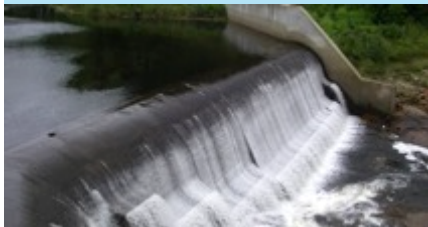
1994



2000

2004

Première centrale
hydro au Québec



Première
acquisition au
Québec



Création de **Cartier
énergie éolienne**
et première
acquisition
aux **É.-U.**



NOTRE HISTOIRE

30 ans



Premier parc éolien
au Québec



Acquisition de notre
premier parc solaire



Première acquisition
en France



2006



2010



2011



2013

2016



2018

Innergex devient
**Innergex énergie
renouvelable
inc.**

Premier
partenariat

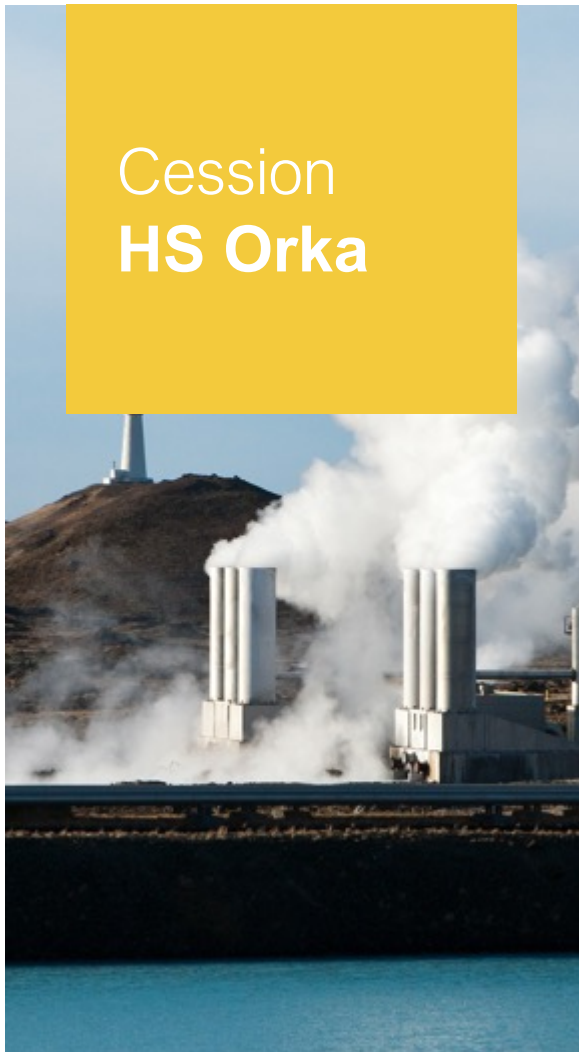


Acquisitions de

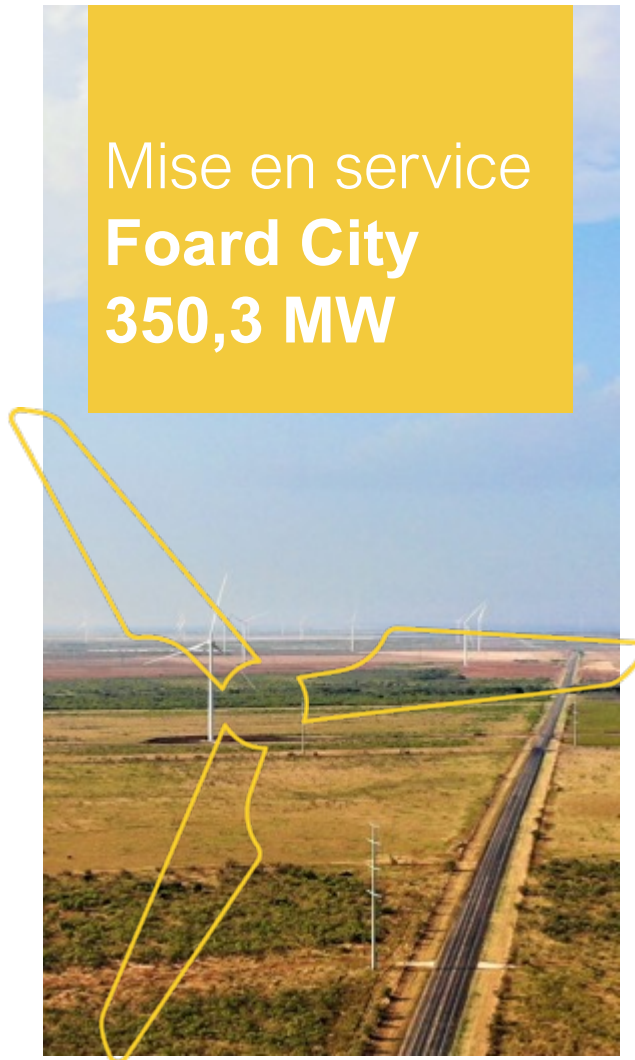
- Alterra Power Corp
- Cartier énergie éolienne
- Energía Llaima (50 %), **Chili**



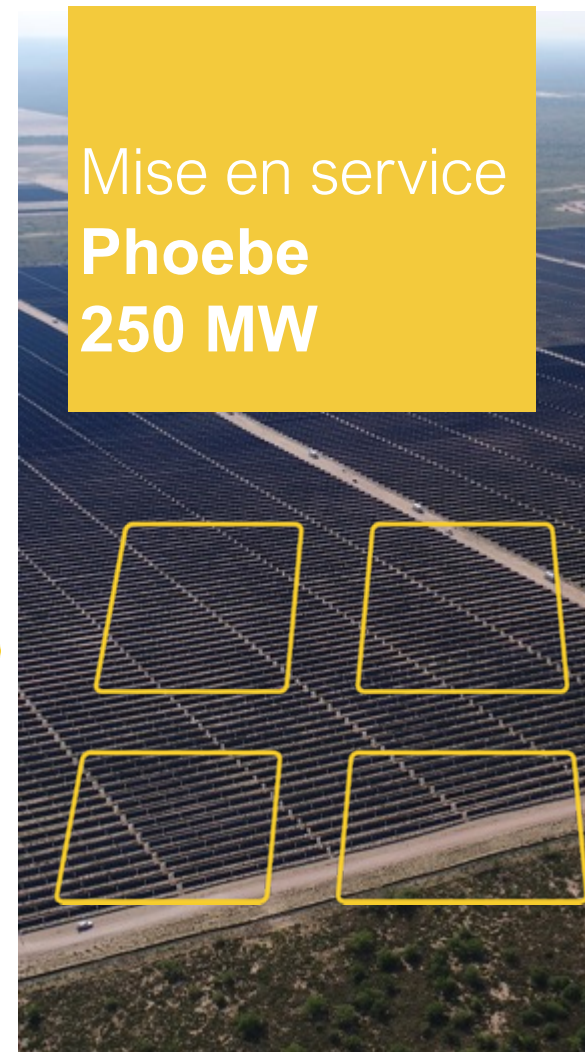
Cession
HS Orka



Mise en service
Foard City
350,3 MW



Mise en service
Phoebe
250 MW



AVEC UN MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

Nous créons un monde meilleur grâce à l'énergie renouvelable



Personnes

Nous sommes des personnes passionnées créant de solides partenariats avec les communautés locales.



Planète

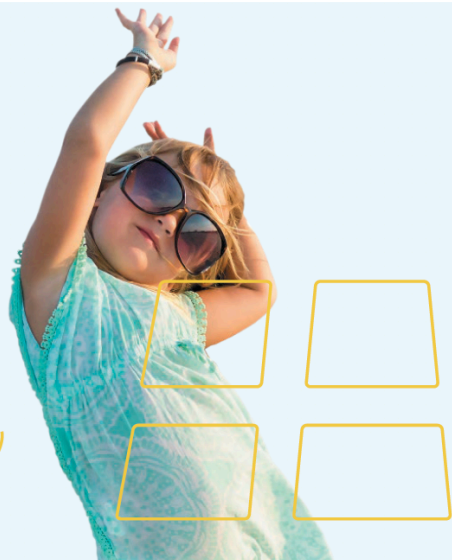
Nous croyons que l'énergie renouvelable fait partie de la solution aux changements climatiques.



Prospérité

Nous créons de la valeur pour nos employés, actionnaires, partenaires et communautés hôtes.

ENGAGÉS À COMMUNIQUER NOS ACTIONS ESG



Nos rapports de développement durable 2019 sont maintenant disponibles!

GOVERNANCE

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex » ou la « Société ») est un producteur indépendant d'énergie renouvelable constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles INE, INE.PR.A et INE.PR.C, et ses débetures convertibles sont inscrites sous les symboles INE.DB.B et INE.DB.C.



Visitez notre microsite sur le développement durable pour en savoir plus :

<https://durabilite.innergex.com/>

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

CRÉER DE LA VALEUR

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025

30 ans



PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025

Soutenu par un partenariat solide avec  Hydro Québec



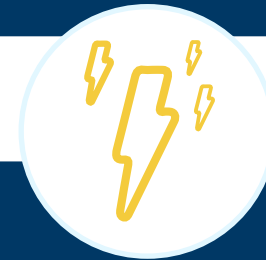
**Croître
responsablement**



Bâtir notre expertise



**Optimiser nos
opérations**



**Diversifier nos
activités**

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS



Dokie, C.-B.

Notre succès ne sera **pas mesuré en termes de MW** mais sur notre capacité à **augmenter le rendement des actionnaires** tout en **poursuivant avec succès notre croissance.**

INDICATEURS 2025



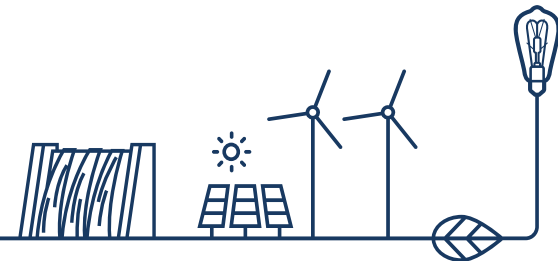
Augmenter le **BAIIA ajusté proportionnel** par un TCAC de 10 %

INNERGEX EN 2025



Lamont Creek, C.-B.

Au cours des cinq prochaines années, **Innergex aura poursuivi sa croissance en privilégiant une croissance organique combinée à des acquisitions stratégiques qui créent une valeur significative pour ses actionnaires actuels et futurs.**



INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.



PRIORITÉS 2020



30 ans

PRIORITÉS 2020

Alliance Stratégique



Stardale, Ontario

ALLIANCE STRATÉGIQUE

- Engagement initial de **500 M\$** pour des investissements conjoints

PLACEMENT PRIVÉ

- Placement privé de **661 M\$**
- Actionnaire principal d'Innergex (19,9 %)

PRIORITÉS 2020

Construction
Hillcrest
200 MW

PARC SOLAIRE HILLCREST

Emplacement : **Ohio, É.-U.**
Date de mise en service
prévue : **2020**



PRIORITÉS 2020

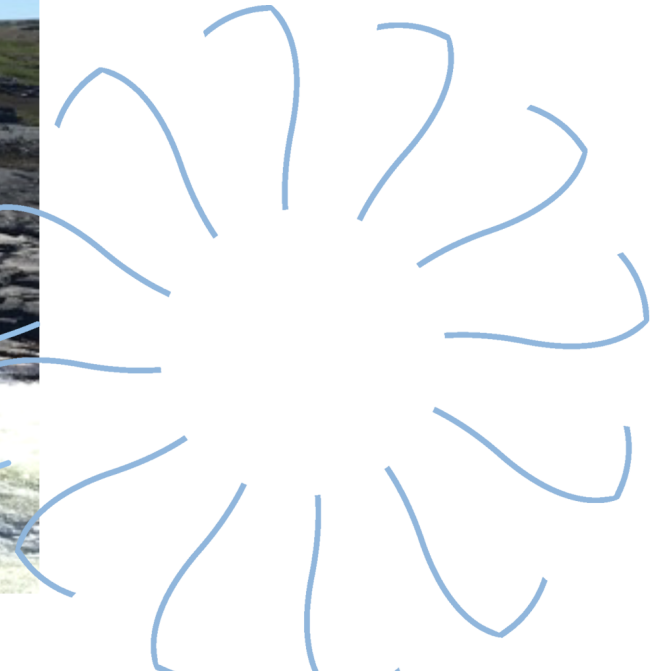
Construction
Innavik
7,5 MW



CENTRALE HYDRO INNAVIK

Emplacement : **Québec,**
Canada

Date de mise en service
prévue : **2022**



PRIORITÉS 2020

Construction
Yonne II
6,9 MW

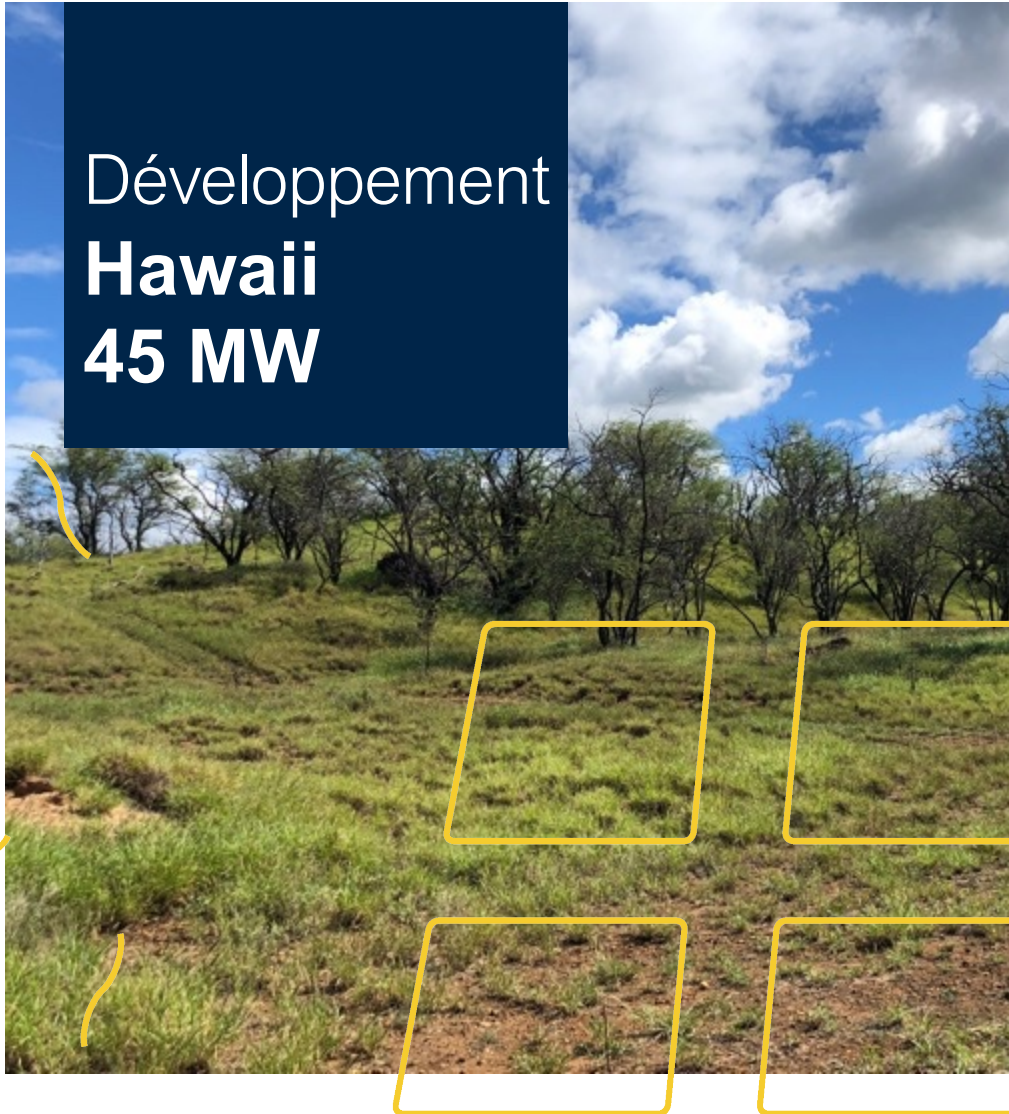


PARC ÉOLIEN YONNE II

Emplacement : **France**
Date de mise en service
prévue : **2021**

PRIORITÉS 2020

Développement
Hawaii
45 MW



PARC SOLAIRE HALE KUAWEHI

Emplacement : **Hawaii, É.-U.**
Date de mise en service
prévue : **2022**

PARC SOLAIRE PAEAHU

Emplacement : **Hawaii, É.-U.**
Date de mise en service
prévue : **2022**

PRIORITÉS 2020

Développement France

Longueval, France

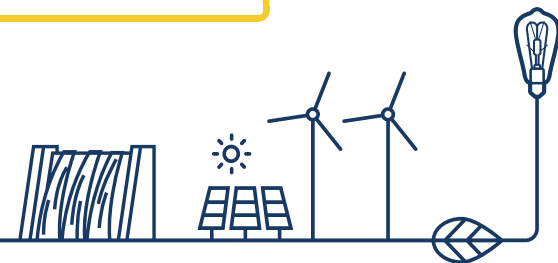
- **Projets éoliens** en France
- **Un projet de stockage** sur notre parc éolien Yonne

PRIORITÉS 2020

Développement **Chili & É.-U.**

- Occasions de développement au **Chili**
- Autres **projets solaires** aux **É.-U.**

Peuchén, Chili



MISE À JOUR AU SUJET DE LA COVID-19



Pampa Elvira, Chili

- **Poursuite des activités de production** d'électricité vendue dans le cadre de **CAÉ à long terme**
- **Mesures prises pour protéger employés, fournisseurs et partenaires**
- Lancement de la campagne **Le temps est à la solidarité**

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

PÉRIODE DE
QUESTIONS

30 ans

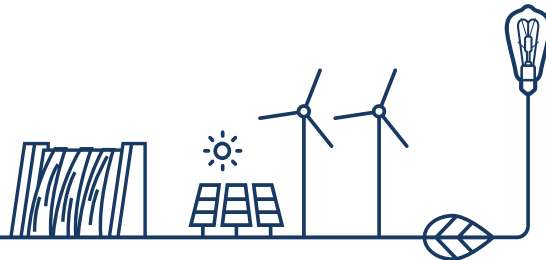




Énergie renouvelable.
Développement durable.

Jean La Couture

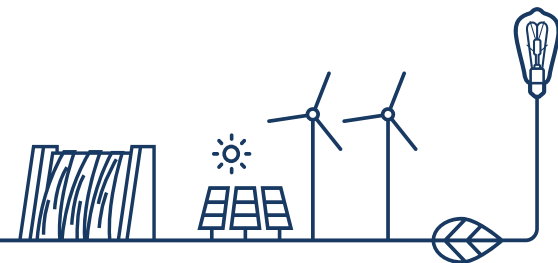
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONCLUSION



Flat Top, É.-U.



INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



30 ans

INFORMATION PROSPECTIVE

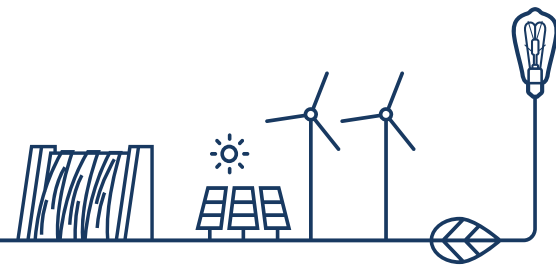
En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs à la production d'énergie de la Société, à ses projets potentiels, aux développements, à la construction et au financement fructueux (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal), des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'alliance stratégique), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « à l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent document.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production, les coûts de projets estimés, les produits prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes de demandes de propositions, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par Innergex, à propos notamment, sans s'y limiter, du rendement des projets, de la conjoncture économique et financière, des conditions du marché des capitaux, des attentes et des hypothèses concernant la disponibilité de ressources en capital et l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de l'obtention des approbations réglementaires et de la cession de certains actifs. Bien qu'Innergex soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective qui figure dans le présent document est donnée à la date des présentes et Innergex ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Comme les énoncés prospectifs concernent des circonstances ou des événements futurs, ils comportent, de par leur nature, des risques et des incertitudes intrinsèques. L'information prospective suppose des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats ou le rendement réels soient sensiblement différents de ceux exprimés, sous-entendus ou présentés par l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les risques liés à la capacité d'Innergex à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires et à sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, des régimes éoliens et solaires; l'incertitude au sujet du développement de nouvelles installations; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives régissant les dettes actuelles et futures; l'incapacité de réaliser les avantages prévus des acquisitions; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; les fluctuations du taux de change; le fait que les produits provenant de certaines installations vont fluctuer en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité.

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, les autorités de toutes les régions où nous menons nos activités ont mis en place des mesures restrictives pour les entreprises. Cependant, ces mesures n'ont pas eu d'incidence significative sur la Société jusqu'à présent, car la production d'électricité a été considérée comme un service essentiel dans toutes les régions où nous exerçons nos activités. Notre production d'énergie renouvelable est vendue principalement par l'entremise de CAÉ à des contreparties fiables. Il n'est pas exclu que les mesures restrictives actuelles ou futures aient un effet négatif sur la stabilité financière des fournisseurs et autres partenaires de la Société, ou sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. La délivrance de permis et d'autorisations, la négociation et la conclusion d'accords concernant des projets en développement et d'acquisition, les activités de construction et l'approvisionnement en équipements pourraient être touchés de manière défavorable par les mesures restrictives liées à la COVID-19.



INFORMATION PROSPECTIVE

Le tableau ci-dessous présente certaines informations prospectives contenues dans le présent document que la Société juge importantes pour mieux renseigner les lecteurs au sujet de ses résultats financiers potentiels, ainsi que les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses	Principaux risques et principales incertitudes
<p>PRODUCTION PRÉVUE</p> <p>Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation (PMLT). Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines, et pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et la dégradation prévue des panneaux solaires. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée.</p> <p>La Société estime la PMLT consolidée en additionnant la PMLT prévue de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. Cette consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p>	<p>Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe</p> <p>Variations des régimes hydrologiques et éoliens, ainsi que de l'ensoleillement</p> <p>Risque d'approvisionnement en matériel, y compris la défaillance ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues</p> <p>Catastrophes naturelles et cas de force majeure</p> <p>Risques politiques et réglementaires affectant la production</p> <p>Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement affectant la production</p> <p>Variabilité du rendement des installations et pénalités connexes</p> <p>Disponibilité et fiabilité des systèmes de transport d'électricité</p> <p>Litiges</p>
<p>PRODUITS PRÉVUS</p> <p>Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le CAÉ conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Dans la plupart des cas, ces contrats définissent un prix de base pour l'électricité produite et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Cela exclut les installations qui reçoivent les produits selon le cours du marché (ou le prix au comptant) de l'électricité, y compris les parcs éoliens Foard City, Shannon et Flat Top, le parc solaire Phoebe et la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Dans la plupart des cas, les CAÉ prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation.</p> <p>Sur une base consolidée, la Société estime les produits annuels en additionnant les produits prévus de toutes les installations en exploitation dont elle consolide les résultats. La consolidation exclut toutefois les installations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue »</p> <p>Dépendance envers les CAÉ</p> <p>Fluctuations des produits de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité</p> <p>Fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité</p> <p>Changements dans la conjoncture économique générale</p> <p>Capacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants</p>
<p>BAIIA AJUSTÉ PRÉVU</p> <p>Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en ajoutant au (déduisant du) bénéfice net (perte nette) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue » et « Produits prévus »</p> <p>Charges d'entretien imprévues</p>
<p>BAIIA AJUSTÉ PROPORTIONNEL PRÉVU</p> <p>Sur une base consolidée, la Société estime le BAIIA ajusté proportionnel annuel en additionnant le BAIIA ajusté prévu et la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part du montant net des autres produits des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex liée aux CIP.</p>	<p>Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue », « Produits prévus » et « BAIIA ajusté prévu ».</p>
<p>ADMISSIBILITÉ AUX CIP ET AUX CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (« CII ») ET POINT DE BASCULEMENT ATTENDU DE LA PARTICIPATION AU PARTAGE FISCAL</p> <p>Pour certains projets en développement aux États-Unis, la Société a effectué des activités sur place et hors site dans le but de les rendre admissibles pour la pleine valeur des CIP ou des CII et ainsi d'obtenir des participations au partage fiscal. Pour évaluer l'admissibilité potentielle d'un projet, la Société tient compte des travaux de construction réalisés et du moment où ils ont été réalisés. Le point de basculement attendu pour les participations au partage fiscal est déterminé en fonction des PMLT et des produits de chaque projet et est assujéti en outre aux risques connexes mentionnés ci-dessus.</p>	<p>Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres</p> <p>Risques réglementaires et politiques</p> <p>Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets</p> <p>Obtention des permis</p>

INFORMATION PROSPECTIVE

Principales hypothèses

INTENTION DE PAYER UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL

La Société évalue le dividende annuel qu'il entend distribuer en fonction des résultats d'exploitation de la Société, des flux de trésorerie, des conditions financières, des clauses restrictives de la dette, des perspectives de croissance à long terme, de la solvabilité, des tests imposés en vertu du droit des sociétés pour la déclaration de dividendes et autres facteurs pertinents.

COÛTS DE PROJETS ESTIMÉS, OBTENTION DES PERMIS PRÉVUE, DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRAVAUX RÉALISÉS ET DÉBUT DE LA MISE EN SERVICE DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT OU DES PROJETS POTENTIELS

La Société peut faire (dans la mesure du possible) une estimation de la puissance installée potentielle, des coûts estimés, des modalités de financement et du calendrier de développement et de construction pour chaque projet en développement ou projet potentiel fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, en plus d'information sur les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts et du calendrier de construction fournis par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) dont les services ont été retenus pour le projet.

La Société fournit des indications tenant compte d'estimations sur sa position stratégique et sa position concurrentielle actuelles, ainsi que sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses projets en développement et de ses projets potentiels, que la Société évalue compte tenu de son expérience en tant que promoteur.

INTENTION DE RÉPONDRE À DES APPELS D'OFFRES

La Société fournit des indications au sujet de son intention de soumettre des offres aux termes d'appels d'offres, compte tenu de l'état de préparation de certains de ses Projets potentiels et de leur compatibilité avec les modalités de ces appels d'offres.

Principaux risques et principales incertitudes

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue », « Produits prévus » et « BAIIA ajusté prévu »
Possibilité que la Société ne puisse déclarer ou payer un dividende

Incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations
Exécution par les principales contreparties, par exemple les fournisseurs ou entrepreneurs
Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets
Capacité à obtenir les terrains appropriés
Obtention des permis
Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement
Capacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants
Inflation plus élevée que prévue
Approvisionnement en matériel
Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement
Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres
Risques d'ordre réglementaire et politique
Catastrophe naturelle et cas de force majeure
Relations avec les parties prenantes
Risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers
Résultats du processus de demande de règlements d'assurance
Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable
Capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires
Défaut d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures
Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants

Risques réglementaires et politiques
Capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires
Capacité de conclure de nouveaux CAÉ
Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants
Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable
Relations avec les parties prenantes